

## **Profil de compétence et expérience requis pour la nomination des membres du conseil d'administration de Transition énergétique Québec**

### **Préambule**

Conformément aux dispositions de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration de Transition énergétique Québec doit approuver le profil de compétence et expérience requis pour la nomination des membres du Conseil.

Dans l'élaboration de ce profil, certaines règles de gouvernance doivent être considérées :

- S'assurer qu'au moins trois membres sont représentatifs ou issus de différents milieux concernés par les activités de la Société ;
- S'assurer qu'au moins les deux tiers des membres, dont le président, se qualifient comme administrateurs indépendants;
- S'assurer qu'au moins un administrateur est membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions;
- S'assurer qu'au moins un membre est âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination;
- S'assurer qu'il n'existe aucun conflit entre les activités du membre et celles de la Société;
- S'assurer que sont considérées la diversité, dont l'identité culturelle représentant les différentes composantes de la société québécoise et la parité entre les hommes et les femmes;
- Définir une limitation maximale de douze ans pour les mandats des membres du conseil, étant entendu que les mandats des membres, d'une durée maximale de quatre ans, peuvent être renouvelés deux fois, de façon consécutive ou non. Définir une limitation maximale de quinze ans pour le président du conseil.

### **Le profil de compétence et d'expérience des membres**

Le profil de compétence et d'expérience des membres est constitué des trois composantes suivantes : le savoir, le savoir-faire et le savoir-être, lesquels sont décrits ci-après :

#### **Le savoir**

- Affaires ou administration gouvernementales et des sociétés d'État
- Communication et relations publiques
- Comptabilité, finance et gestion de placement
- Développement des affaires
- Développement durable, responsabilité sociale et acceptabilité sociale
- Gouvernance et éthique
- Juridique
- Numérique, multimédias et réseaux sociaux
- Optimisation des ressources, système de contrôle, vérification et gestion des risques
- Planification stratégique
- Connaissance en lien avec les activités de la Société
- Recherches et développement
- Ressources humaines
- Secteur de l'énergie
- Technologie de l'information
- Vente et marketing ainsi que service à la clientèle

Lorsque le membre sera invité à compléter le profil de compétence et d'expérience, il est invité à identifier un maximum de cinq (5) compétences sur le thème *Savoir*, étant entendu que celles-ci

correspondra aux compétences dont il détient le plus de savoir, étant entendu que celles-ci correspondent à ses forces en lien avec le profil établi.

#### **Le savoir-faire**

- Avoir de l'expérience en tant qu'administrateur de société ou membre de comités de conseils;
- Être en mesure d'apprécier l'impact des enjeux, orientations, décisions et politiques de Transition énergétique Québec, qui ont trait à l'État, aux partenaires et aux clientèles.
- Avoir une maîtrise suffisante du français à l'oral, à la lecture et à l'écrit.

#### **Le savoir-être**

- Avoir un esprit d'équipe permettant d'établir de bonnes relations et des liens de confiance avec les autres membres du conseil d'administration, en vue de travailler à l'avancement des travaux;
- Avoir un haut degré d'éthique et d'intégrité;
- Démontrer un intérêt particulier pour la mission de Transition énergétique Québec et ses enjeux
- Promouvoir et respecter les valeurs de Transition énergétique Québec

### **Le profil de compétence et d'expérience collectif du conseil d'administration**

Le profil de compétence et d'expérience collectif du conseil d'administration est le cumul des profils de compétences et d'expérience des membres, constitués du savoir, du savoir-faire et du savoir-être de tous les membres.

Le conseil tend à cumuler collectivement l'ensemble de ces éléments.

Lors du processus de nomination de membres du conseil et de la détermination de ses besoins, le conseil tient compte du profil collectif.

### **Engagements que prennent les membres et les futurs membres du conseil d'administration**

- Engagement à consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil d'administration et à ses comités et à offrir une disponibilité adéquate pour être en mesure de participer et de contribuer aux activités du conseil d'administration et de ses comités, ce qui comprend le temps consacré à la préparation des séances.
- Engagement à s'investir dès le départ afin d'acquérir une connaissance des particularités du fonctionnement de TEQ ainsi que de ses enjeux et défis, et démontrer de l'intérêt à se tenir à jour.
- Engagement à respecter les exigences de confidentialité ainsi que les exigences de divulgation prescrites par les lois, règlements ou politiques régissant Transition énergétique Québec.
- Engagement à éviter de promouvoir les intérêts du groupe dont il est issu ou ses intérêts personnels.

### **Date d'entrée en vigueur**

Ce profil de compétence et d'expérience du conseil d'administration, adopté par la résolution 2018-02-28-23, modifié par la résolution 2019-02-19-59 est en vigueur à la date de son adoption.